

LE DJIHAD INFILTRÉ

INTERNET

Réseaux sociaux, messageries chiffrées, cagnottes en ligne...

En difficulté sur le terrain, Daech comme Al-Qaeda misent sur le Web pour recruter, financer et planifier leurs attaques. Enquête depuis la France.

PAR BORIS THIOLAY

Un raz de marée numérique. Une propagande diffusée à l'échelle planétaire, relayée dans une vingtaine de langues. Agence de presse, radio et magazines en ligne, plateformes Internet diffusant vingt-quatre heures sur vingt-quatre des communiqués appelant à rejoindre le djihad ; plus de 2 000 vidéos « officielles » destinées à séduire de nouveaux adeptes et à terroriser les « mécréants »...

A son apogée, à l'automne 2015, l'Etat islamique inonde quotidiennement la Toile de sa logorrhée mortifère. Aucune autre organisation terroriste ou mouvement armé n'avait auparavant colonisé à ce point les réseaux sociaux, les messageries chiffrées, détourné à son profit les nouvelles technologies de l'information. Au point de fonder un « califat virtuel », susceptible d'amadouer et d'endoctriner des légions de fans ultraconnectés.

Vaincus militairement par la coalition internationale en 2017, les combattants de Daech font aujourd'hui le dos rond, se terrent dans des déserts reculés ou essaient d'ouvrir de nouveaux fronts, en Afghanistan, en Asie du Sud-Est ou en Afrique. Avec la perte de ses centres névralgiques, Mossoul (Irak) et Raqqa (Syrie), l'organisation terroriste a-t-elle pour autant vu disparaître ses capacités de communication et de destruction ? Loin s'en faut. Au contraire, le cyberdijihad demeure l'une de ses armes majeures, aux côtés des actions de guérilla et des tentatives d'attentats. « Pour Daech, en perte de vitesse sur le terrain, la propagande redevient primordiale. S'il veut perdurer, le mouvement doit absolument faire vivre ses mots d'ordre et recruter, explique le politologue Asiem El Difraoui, expert de la propagande des organisations djihadistes. On assiste désormais à une décentralisation de son activité numérique. Les centres médiatiques de certaines wilayas (provinces) toujours contrôlées par l'Etat

→ islamique, notamment celle du Khorasan (Afghanistan), prennent le relais des provinces perdues. »

De plus, lorsque les centres de production médiatique « officiels » sont inopérants – à la suite d'une destruction physique, ou en cas de neutralisation de leurs serveurs Internet lors d'offensives informatiques menées par la police –, des sympathisants, non affiliés à Daech, jouent les supplétifs : « Ils dupliquent les contenus, les transfèrent ou les retrouvent sur des plateformes de stockage, avant de les faire resurgir sur les réseaux sociaux et des sites Web », poursuit Asiem El Difraoui. Un exemple : le site américain Archive.org, tout à fait légal et véritable « bibliothèque universelle » du Web, héberge à son insu une masse gigantesque de propagande terroriste. En matière de diffusion de leurs messages, les groupes djihadistes font preuve d'une capacité de résilience impressionnante. Ainsi, en février dernier, les services de lutte anti-terroriste ont vu apparaître *Mediaction*, un nouveau magazine francophone de Daech diffusé via la messagerie chiffrée Telegram, l'outil de discussion favori des djihadistes. Consultée par Le Vif/L'Express, cette publication en ligne de 44 pages, enrichie par des photos de qualité et une mise en pages professionnelle, critique notamment le rôle des journalistes français, « payés pour leurs mensonges », tout comme celui de certains experts des mouvements djihadistes. Elle appelle aussi

un célèbre chanteur converti à l'islam à se placer dans le véritable « chemin d'Allah ». L'accès au magazine a été rapidement bloqué par les services de police spécialisés. Jusqu'à ce qu'un deuxième numéro resurgisse sur la Toile au mois d'avril...

La nature ayant horreur du vide, la débâcle de Daech s'est accompagnée d'une résurgence de la propagande d'Al-Qaeda. Al-Kifah Media (« le combat »), le canal d'expression francophone d'Al-Qaeda central, répand régulièrement des appels à la violence et au meurtre contre des personnalités « ennemies ». Mais la diffusion

de l'idéologie n'est qu'un aspect de l'activité des groupes terroristes sur Internet et les réseaux sociaux. « Les gouvernements et les services antiterroristes se sont focalisés, à juste titre, sur les questions de propagande et de recrutement, relève Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme (CAT, un centre de recherche dont l'objectif est de devenir le think tank européen de référence dans le domaine de l'analyse du terrorisme). Or les organisations djihadistes ont aussi développé un usage des outils numériques pour organiser chaque phase de leurs opérations militaires et terroristes : financement, repérage de cibles, diffusion de tutoriels de formation au maniement d'armes et d'explosifs, communication au cours d'attaques... » Il enchaîne : « Surtout, elles ont approfondi leur connaissance de chaque type de messagerie chiffrée,

de réseau social, de plateforme participative ou de stockage, pour en tirer un maximum d'efficacité. »

Pour entretenir ses troupes ou inciter de nouveaux adeptes à commettre des attentats – comme le faisait à une cadence quasi industrielle le Français Rachid Kassim (tué en février 2017 en Irak) sur Telegram –, Daech a besoin d'argent. En 2014, l'organisation tirait des revenus colossaux du contrôle d'un territoire riche en hydrocarbures, peuplé de 7 millions d'habitants, à cheval sur la Syrie et l'Irak. « Mais avec le recul qu'ils enregistrent sur le terrain, les djihadistes sont de plus en plus dépendants de sources extérieures de financement, explique un membre d'un service de renseignement. Où qu'ils se trouvent géographiquement, ils tentent d'obtenir des fonds auprès de leurs sympathisants en ayant recours au financement participatif. » Le principe est simple : n'importe qui peut ouvrir une cagnotte en ligne afin de collecter des dons, par exemple pour offrir un cadeau d'anniversaire (voir page 56). A partir de là, il est possible de détourner du but annoncé la somme recueillie et de la reverser à un groupe terroriste ou à un individu cherchant, par exemple, à acheter une arme pour commettre un attentat. Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, passe au scanner ces millions de cagnottes pour détecter les cas suspects.

Cependant, pour gagner de l'argent via Internet et les réseaux sociaux, l'imagination des djihadistes est sans limites. Sur Instagram, cette application très populaire de partage de photos, on ne trouve pas que des selfies d'ados ou des images de « chats mignons ». On y débute aussi des offres commerciales très particulières : des bijoux ornés d'inscriptions et de motifs caractéristiques de groupes djihadistes, des tee-shirts arborant une scène de décapitation d'un prisonnier par un tueur de Daech... Un merchandising macabre qui allie propagande et gains financiers.

Procédé plus étonnant, quand on connaît la pudibonderie affichée par les adeptes du salafisme djihadiste : « l'arnaque aux sentiments ». Un classique pour certains escrocs du Web. Sur un site de rencontres, un homme parvient à séduire une femme en lui faisant une cour assidue, uniquement par messagerie interposée. Au bout de quelques semaines, l'homme évoque ses déboires financiers et obtient de la femme amoureuse

un « prêt » de quelques milliers d'euros. Une fois l'argent empoché, le prince charmant s'évanouit dans la nature... L'année dernière, des enquêteurs du Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), unité informatique d'élite de la Gendarmerie nationale, en France, ont détecté le cas d'un homme fiché S qui était parvenu à extorquer près de 100 000 euros auprès de plusieurs dizaines de victimes éplorées.

Autre source de revenus potentiels : la vente de produits islamiques classiques – vêtements, livres, parfums sans alcool... –, dont les bénéfices peuvent être également clandestinement reversés à des individus ou organisations gravitant dans l'orbite de groupes djihadistes. « Les sites marchands sur Internet sont dans leur quasi-totalité parfaitement légaux, mais nous constatons parfois que l'un d'entre eux est en lien avec des comptes Twitter ou Facebook qui relaient de la propagande terroriste, explique le colonel Nicolas Duvinage, chef du C3N. Dans ce cas, nous poursuivons les investigations et, le cas échéant, nous signalons les faits à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). » Le gendarme du Web ajoute : « Un site marchand de produits islamiques est une source de revenus, mais il permet aussi d'entrer en contact avec une multitude de clients musulmans. Un commerçant radicalisé et mal intentionné peut essayer de détecter des individus sensibles aux thèses djihadistes. » Dans ce cas, les échanges pourront se poursuivre via des messageries cryptées ou des →

→ forums Internet privés, auxquels il faut être invité pour accéder.

Dans la guerre permanente entre cyberdjihadistes et policiers d'Internet, ces derniers marquent incontestablement des points. Au mois d'avril, une opération menée par les services de police de huit pays, coordonnée par Europol, a permis de paralyser pendant quelques semaines les principaux médias de l'Etat islamique : l'agence Amaq, qui diffuse les communiqués officiels ; la radio sur Internet Al-Bayan ; plusieurs sites. Quatre serveurs utilisés pour diffuser la propagande ont été bloqués. Cependant, le principal compte Telegram par lequel communiquait l'agence Amaq n'a pas été mis hors service. A cette occasion, les services de police ont constaté que les informaticiens de Daech étaient parvenus à usurper les noms de domaine sur Internet de grandes sociétés pour diffuser leur propagande. En France, la plateforme Pharos, dépendant du ministère de l'Intérieur, qui permet au public de signaler des contenus illicites, a enregistré 6 253 signalements à caractère terroriste en 2017, contre 11 422 en 2016.

Surtout, à la demande des pays du G7, les géants d'Internet ont pris l'engagement, en octobre 2017, de supprimer le contenu en ligne faisant l'apologie du terrorisme. Facebook affirme supprimer 99,5 % de ces messages avant qu'ils s'affichent, grâce à un algorithme de détection. Twitter revendique un taux de succès de 93 %, Google, de 81 %.

L'état numérique se resserre donc, mais les djihadistes adaptent leurs usages et leurs messages. Les réseaux sociaux bloquent à tout-va ? La propagande réapparaît sur des forums Internet « à l'ancienne ». La confidentialité est nulle, mais le

public potentiel est décuplé... « La tonalité des messages évolue. On relève moins d'imagerie ultraviolente, mais plutôt des messages insidieux, surfant sur les failles identitaires, en présentant les musulmans comme d'éternels boucs émissaires, explique Muriel Domenach, secrétaire générale du Comité interministériel français pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation. En martelant un discours victimaire, complotiste et antisémite, on voit que cette propagande vise à toucher un public endogène, sur le territoire national, comme s'il s'agissait de constituer pour l'avenir une armée de réserve. C'est pourquoi nous privilégions l'éducation aux médias et l'esprit critique chez les jeunes. » Face à l'idéologie apocalyptique de Daech, entièrement tournée vers le jour du Jugement dernier, la lutte contre le cyberdjihadisme a des allures de guerre sans fin. ♦

L'itinéraire des terroristes de novembre 2015 sur Facebook

encouverture

Facebook peut servir à autre chose qu'à échanger des nouvelles ou à partager des coups de cœur avec ses amis. Trois des principaux acteurs des attaques terroristes de 2015 en France ont ainsi communiqué entre eux, via des comptes anonymes créés sur le réseau social, tandis qu'ils traversaient l'Europe depuis la Syrie. Abdelhamid Abaaoud, le planificateur de l'attaque avortée dans le train Thalys, en août 2015, puis des tueries du 13 novembre à Paris, envoie un « éclaireur » pour reconnaître le meilleur itinéraire, le long des routes empruntées par les migrants. Ce jeune Algérien, Bilal Chatra, sert donc de poisson pilote pour Abaaoud et Ayoub El-Khazzani, futur auteur de l'attentat enrayé dans le Thalys. Selon nos informations, Chatra ouvre, au mois de juin 2015, à partir d'un numéro de téléphone mobile turc, trois comptes Facebook anonymes : « Je Ans », « ali.jeans.338 » et « Ineedadoctor ». A la suite de son arrestation pour vol, en Allemagne, fin août 2015, les services de renseignement européens ont reconstitué la

chronologie des échanges entre les djihadistes durant leur périple : Turquie, Grèce, Serbie, Hongrie, Autriche, Allemagne, Belgique... Le Vif/L'Express peut aussi révéler que Chatra crée, le 11 juin 2015, le compte « Protocole Walodiwalo », qui sera en fait utilisé par... Abdelhamid Abaaoud, alors que ce dernier se trouve encore à Alep (Syrie). Via ce canal, l'éclaireur algérien adresse à Abaaoud et Khazzani des photos et des cartes des villes à traverser. Abaaoud utilise également d'autres pseudonymes sur le réseau social. De son côté, El-Khazzani crée le 20 juillet, en Grèce, le compte « Amin Algreb ». Il donne rendez-vous à Chatra à la gare de Vienne (Autriche), le 5 août suivant, à 21 h 40. Il lui remet 200 euros pour que ce dernier poursuive sa mission. En fonction des informations reçues, Abaaoud valide tout leur parcours jusqu'à Bruxelles. Le 16 août 2015, cinq jours avant son irruption dans le Thalys, El-Khazzani cherche à entrer en contact avec Chatra. Ce dernier ne répond pas. Puis il ferme tous ses comptes Facebook.

« UNE LUTTE DISPROPORTIONNÉE »

Les nouvelles technologies sont à tous les stades de l'extrémisme. Néanmoins, dans la lutte « cyber », il faut remettre le focus sur l'individu, plaide le Belge Michaël Dantinne.

PAR MARIE-CÉCILE ROYEN

Les 25 et 26 avril dernier, le parquet fédéral belge coordonnait pour Eurojust, l'Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, l'opération de démantèlement d'Amaq, l'appareil de propagande de l'Etat islamique, en Belgique (où une enquête gantoise avait identifié deux administrateurs de serveurs), en Bulgarie, en France, aux Pays-Bas, en Roumanie, au Royaume uni, au Canada et aux Etats-Unis. Une action menée depuis le siège d'Europol, à La Haye, par l'unité Internet du contre-terrorisme européen, avec les Américains et les Britanniques. « Amaq ne fonctionnait plus après l'intervention, indique au Vif/L'Express Wenke Roggen, la porte-parole du parquet fédéral. L'attentat de Liège, le 29 mai dernier, a été revendiqué par Daech via d'autres canaux ». En l'occurrence, la messagerie cryptée Telegram. « Qu'ils essaient de remettre en place une autre structure de communication semble logique, mais ça devient plus difficile », conclut la porte-parole.

En Belgique, c'est la cellule Be-Iru, intégrée dans la DJSOC (criminalité grave et organisée) de la police fédérale, qui est le pivot du dispositif de surveillance des réseaux sociaux. « Entre août 2016 et février 2017, Be-Iru a contrôlé environ 1 100 sites ou adresses et 704 ont été référencés (avec un taux de blocage/effacement très positif de 91,2%) auprès des plus grands opérateurs (Facebook, Google, MSN de Microsoft, Twitter, etc.) », indique le rapport de la Chambre sur les attentats du 22 mars 2016. Une note en bas de page relativise ce bilan. Les 1 100 sites inspectés par les patrouilles policières du Web « forment un volume significatif », mais il faut les mettre en

perspective « avec les études qui évaluent à 4,56 milliards (hors « Web caché ») le nombre total de pages Internet et les 1,86 milliard d'utilisateurs revendiqués par Facebook en 2016 ».

Michaël Dantinne (ULiège), criminologue spécialisé dans les nouvelles technologies, était l'un des experts de la commission d'enquête parlementaire d'après attentats du 22 mars à Bruxelles. « La lutte est disproportionnée, nous explique-t-il. Comme pour le blanchiment d'argent, elle impose des partenariats public-privé avec des géants mondiaux. Nos ambitions préventives ou répressives se heurtent aux règles de l'économie capitaliste. Notre capacité d'intervention est forcément très parcellaire, mais il faut la développer. Toutes les

études récentes montrent que les nouvelles technologies ont joué un rôle dans la trajectoire des individus radicalisés. »

Le débat, vieux comme la criminologie, resurgit. Faut-il s'appliquer à faire baisser l'offre djihadiste (émetteurs) ou la demande de radicalité des jeunes (récepteurs) ? « Les deux ! Plusieurs études démontrent que les nouvelles technologies permettent très souvent le contact avec l'idéologie, l'appartenance à un groupe et, parfois, le passage à l'acte. Mais s'il faut lutter contre la diffusion de ces idées, il faut aussi travailler sur ce qui favorise la réceptivité de certains individus. »

Enfin, les nouvelles technologies n'engendrent pas de nouvelles ressources. Le financement du terrorisme, qu'il faut bien distinguer des ressources mobilisées pour les guerres de Daech, repose essentiellement sur les individus. D'après une étude suédoise de 2015, sur les 40 attentats ou projets d'attentats en Europe, 68 % coûtaient moins de 10 000 dollars et 81 % moins de 20 000 dollars. ♦

LES CAGNOTTES EN LIGNE DES TERRORISTES

Détourné de son objectif initial, le financement participatif via des plateformes numériques peut subventionner des groupes djihadistes. Les services spécialisés sont aux aguets.

PAR BORIS THIOLAY, AVEC EMMANUEL PAQUETTE

A 16 h 40, ce lundi 25 juillet 2016, Adel Kermiche, 19 ans, fiché S, dialogue via la messagerie cryptée Telegram avec un jeune adulte de son âge : Abdel Malik Petitjean, lui aussi adepte de Daech. Le premier est assigné à résidence chez ses parents, à Saint-Etienne-du-Rouvray (Normandie), après avoir essayé de gagner la Syrie. Le second est venu le rejoindre depuis la Haute-Savoie, pour « frapper ». Trois jours plus tôt, comme l'enquête l'a révélé, les deux apprentis djihadistes n'avaient jamais entendu parler l'un de l'autre. Leurs discussions révèlent tout à la fois une volonté implacable de tuer des « mécréants » et une improvisation totale. Kermiche écrit à Petitjean : « J'ai parlé aussi au frère pour la cagnotte, tout ça. [...] Il revient que jeudi. [...] Il m'a dit qu'il pourrait me financer si je veux acheter une kalach (kalachnikov). » Finalement, après avoir hésité, et faute d'avoir accès à la cagnotte alimentée par un membre anonyme du groupe terroriste, le duo passe à l'action. Le 26 juillet, vers 9 heures du matin, ils se précipitent à l'intérieur de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray. Là, ils égorgent le père Jacques Hamel (85 ans), blessent un paroissien et prennent en otage quatre femmes avant d'être abattus par les policiers.

Ces dernières années, les cagnottes en ligne sont devenues un moyen usuel de collecter de l'argent afin d'offrir un cadeau d'anniversaire ou de payer le pot de départ d'un collègue. Mais certaines d'entre elles peuvent aussi être détournées de leur vocation d'origine pour financer le terrorisme. « Cette méthode est aujourd'hui une des techniques permettant de récolter, sur le territoire national, sans mobiliser beaucoup d'efforts, du microfinancement participatif dans un but terroriste, explique au Vif/L'Express Laurent Nunez, le patron de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), en France. Il s'agit, sous un faux prétexte, de lever de petites sommes, difficiles à repérer et à tracer. Nous sommes face à du terrorisme low cost, un mode d'action qui s'est développé à mesure que Daech a perdu sa puissance militaire, et donc son soutien financier. »

En théorie, le procédé est un jeu d'enfant. N'importe qui peut ouvrir une cagnotte sur l'un des sites spécialisés, tel Leetchi, le plus utilisé en France. Sur les millions d'annonces consultables, certaines, faisant appel à la générosité des

musulmans, peuvent parfois éveiller les soupçons. Un grand classique : la collecte de la zakat, « l'aumône légale » que tout croyant est censé verser pour venir en aide aux plus démunis, peut servir à un objectif tout autre. En fait, de simples particuliers, cachés derrière un pseudonyme, concurrencent sur Internet les appels aux dons de mosquées et d'ONG islamiques ayant pignon sur rue. Ainsi, une certaine « Jihane » a pu récolter près de 3 000 euros auprès de 163 donateurs au printemps dernier. Mais comment être certain que la somme a bien servi à des fins charitables ? Autre procédé fréquent : une cagnotte, telle celle lancée par un mystérieux Abou Omar al-Shishani (le « Tchétchéne »), pour aider une « sœur » abandonnée par son mari avec six enfants. La tonalité du texte, d'inspiration salafiste, a de quoi intriguer. Ou encore cet appel aux dons destinés à financer l'opération en Europe d'un enfant syrien atteint d'une maladie grave. Dans ce dernier cas, une même photo d'enfant ou un devis douteux d'hôpital sert parfois à illustrer plusieurs annonces... Certes, il peut s'agir d'une simple escroquerie, mais les services spécialisés sont désormais aux aguets.

Le courtier du djihad

C'est au tournant de l'année 2015 que les analystes de Tracfin – le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme –, ont pris la mesure du problème. A cette date, ils détectent

l'activité d'un réseau international de collecte de fonds destinés à l'Etat islamique. A sa tête, un homme seul, agissant sous six identités différentes. Selon nos informations, ce véritable « courtier du djihad », né en 1977 en Syrie, s'appelle Mohamed al-Saied al-Hmidan. Entre mai 2014 et mai 2015, il récolte via un système de cagnottes l'équivalent de 230 000 euros. Tracfin repère 226 transferts en sa faveur, provenant de 27 pays différents. 24 Français lui ont versé des fonds, pour un montant de 34 500 euros. Après avoir récupéré l'argent en cash dans une agence de type Western Union,

en Turquie, Al-Hmidan franchit la frontière syrienne pour le remettre à un émissaire de Daech.

Ce cas a déclenché l'alerte au sein des services occidentaux. Plusieurs donateurs ont depuis été traduits en justice. Mohamed al-Hmidan figure, lui, sur la liste des personnes finançant le terrorisme, établie par le Trésor américain. Au mois d'avril 2018, 416 donateurs de l'Etat islamique avaient été repérés en France. Ont-ils pu être dupés ? « Un don effectué pour un objet a priori légal peut être détourné à des fins illégales. Mais quand des dizaines de personnes, qui ne se connaissent pas, versent de l'argent à un même inconnu dont les références bancaires se trouvent en Turquie, il peut ne pas s'agir d'un hasard, souligne Bruno Dalles, le directeur de Tracfin. Pour contrer ce type de financement extérieur du terrorisme, il a fallu renforcer la traçabilité des sommes gérées par les plateformes. » En cas de soupçon, ces dernières ont l'obligation d'effectuer un signalement à Tracfin, qui peut à son tour transmettre ces renseignements aux services spécialisés et alerter la justice. Le nombre de signalements a explosé ces dernières années : de 10 cas en 2015, on est passé à 149 en 2016 et 361 en 2017 (+ 142 %).

L'année dernière, 336 millions d'euros ont été collectés par les plateformes agréées en France et qui sont celles actives aussi en Belgique. Deux d'entre elles dominent le marché : Leetchi et Le Pot commun. La première indique avoir mis en place un système de détection sémantique pour repérer les comptes suspects. Le contenu des annonces est analysé, et une alerte se déclenche en fonction de mots-clés : « attentat », « frère », « Allahu Akbar »... « 12 personnes vérifient ces comptes, explique Romain Mazeris, un des dirigeants de Leetchi. L'entourage du suspect est vérifié, de même que son historique sur la plateforme ou les comptes qui font la promotion de la cagnotte sur les réseaux sociaux. » Le seuil de contrôle a été abaissé de 2 500 à 1 000 euros, pour s'établir désormais à 250 euros. A partir de cette somme, le propriétaire de la cagnotte doit fournir un justificatif de domicile et une photocopie de sa carte d'identité. Certes, ces documents peuvent être falsifiés. Mais, avec des algorithmes ultrapuissants et une législation européenne plus musclée, la chasse au financement en ligne du terrorisme bat son plein. ♦